

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Le Conseil municipal de Pointe-Calumet adoptera le budget pour l'exercice financier 2020 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2020, 2021, 2022, lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le **10 décembre 2019 à 18h30**, à la salle de délibérations du conseil, 871, boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations, conformément à l'article 956 du Code Municipal.

DONNÉ à Pointe-Calumet, ce 29^e jour de novembre deux mil dix-neuf.


CHANTAL PILON,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Pilon, directrice générale de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 29 novembre 2019, entre 13h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 novembre 2019.

